

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 22 Août

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DU 20 AOUT 1893

### Première circonscription de Cahors

Inscrits ..... 14,059  
Votants ..... 12,376  
L. TALOU, républicain.... 6,651 (élu)  
MUNIN-BOURDIN, rallié... 5,588  
J. BESSIÈRES, socialiste... 149

### Deuxième Circonscription

Inscrits ..... 18,249  
Votants ..... 15,572  
D<sup>r</sup> REY, républicain ..... 8,588 (élu)  
DE VALON, réactionnaire... 6,631

### Arrondissements de Gourdon

Inscrits ..... 24,124  
J. MANY, républicain ..... 7,899  
A. LACHIÈZE, républicain. 6,028  
J.-A. COCULA, radical.... 5,478  
Ballottage.

### Arrondissement de Figeac

Inscrits ..... 25,423  
LOUIS VIVAL, radical.... 10,590 (élu)  
DELPON, républicain.... 5,597  
DE LENTILLAC réact... 3,180  
D<sup>r</sup> LACAMBRE, socialiste 778

## RÉSULTATS PAR CANTONS

### 1<sup>re</sup> Circonscription de Cahors

Cantons de Cahors  
Inscrits : 5,849  
MM. Talou ..... 2634 voix  
Bourdine ..... 1754  
Bessières ..... 120

### Labenque

Inscrits : 3,088  
MM. Talou ..... 1335  
Bourdine ..... 1281  
Bessières ..... 5

### Lauzès

Inscrits : 1,984  
MM. Talou ..... 874  
Bourdine ..... 788  
Bessières ..... 5

### Limogne

Inscrits : 2,771  
MM. Talou ..... 927  
Bourdine ..... 1325  
Bessières ..... 10

### Saint-Géry

Inscrits : 1,607  
MM. Talou ..... 884  
Bourdine ..... 430  
Total : MM. Talou, rép. (élu) ... 6651  
Bourdine, rallié ..... 5588  
Bessières, socialiste... 140

### 2<sup>e</sup> Circonscription

#### Castelnau

Inscrits : 2,461  
MM. Rey ..... 1113  
De Valon ..... 920

#### Catus

Inscrits : 3,321  
MM. Rey ..... 1486  
De Valon ..... 1218

#### Cazals

Inscrits : 2,262  
MM. Rey ..... 1186  
De Valon ..... 736

#### Luzech

Inscrits : 3,583  
MM. Rey ..... 1576  
De Valon ..... 1344

#### Montcuq

Inscrits : 2,882  
MM. Rey ..... 1330  
De Valon ..... 1004

#### Puy-l'Evêque

MM. Rey ..... 1897  
De Valon ..... 1419  
Total : MM. Rey, répub. (élu) ... 8588  
De Valon ..... 6631

### Arrondissement de Figeac

#### Bretenoux

Inscrits : 3,494  
MM. Vival ..... 1588 voix  
Delpon ..... 350  
De Lentillac ..... 723  
Lacambre ..... 217

### Cajarc

Inscrits : 2,239  
MM. Vival ..... 904  
Delpon ..... 628  
De Lentillac ..... 350  
Lacambre ..... 57

#### Figeac (Est)

Inscrits : 3,738  
MM. Vival ..... 1812  
Delpon ..... 962  
De Lentillac ..... 322  
Lacambre ..... 78

#### Figeac (Ouest)

Inscrits : 3,235  
MM. Vival ..... 1624  
Delpon ..... 764  
De Lentillac ..... 143  
Lacambre ..... 116

#### Lacapelle-Marival

Inscrits : 3,748  
MM. Vival ..... 1394  
Delpon ..... 1121  
De Lentillac ..... 478  
Lacambre ..... 90

#### St-Céré

Inscrits : 3,620  
MM. Vival ..... 1495  
Delpon ..... 606  
De Lentillac ..... 670  
Lacambre ..... 164  
Manquent 2 cantons qui ne peuvent changer le résultat, qui est le suivant :  
Total : MM. Vival ..... (élu) 10,590  
Delpon ..... 6,597  
Lacambre ..... 778  
De Lentillac ..... 3,180

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

Inscrits : 3,534  
MM. Lachièze ..... 262  
Cocula ..... 1299  
Many ..... 1247

#### Gramat

Inscrits : 3,326  
MM. Lachièze ..... 743  
Cocula ..... 741  
Many ..... 1161

#### Labastide-Murat

Inscrits : 2,111  
MM. Many ..... 717  
Lachièze ..... 239  
Cocula ..... 807

### Martel

Inscrits : 3,399  
MM. Many ..... 511  
Lachièze ..... 2132  
Cocula ..... 118

#### Payrac

Inscrits : 1,882  
MM. Many ..... 751  
Lachièze ..... 500  
Cocula ..... 250

#### St-Germain

Inscrits : 2,351  
MM. Many ..... 517  
Lachièze ..... 93  
Cocula ..... 1307

#### Salviac

Inscrits : 2,048  
MM. Many ..... 868  
Lachièze ..... 361  
Cocula ..... 415

#### Souillac

Inscrits : 3130  
MM. Many ..... 1570  
Lachièze ..... 594  
Cocula ..... 273

#### Vayrac

MM. Many ..... 557  
Lachièze ..... 1404  
Cocula ..... 303  
Total : MM. Many, républicain... 7899  
Lachièze, républicain 6028  
Cocula, radical.... 5478  
Ballottage.

## Les Elections du 20 août

**Ariège.** — A Foix, Delcassé, rép. sort. est réélu ; à Pamiers et à St-Girons, ballottage.

**Aude.** — Narbonne, Rouzaud, rép. et Turrel, rép. prog. d. s. élus ; Castelnaudary, Mir, réélu ; Limoux, Dujardin-Baumetz, réélu ; Carcassonne, ballottage.

**Aveyron.** — Espalion, Labarthe, rép. élu ; Millau, Cl. de Coussergues, élu ; Rodez, 1<sup>re</sup> c. Lacombe, rép. élu ; 2<sup>e</sup> c. ballottage ; Saint-Affrique, Fournol, rép. élu ; Villefranche-de-Rouergue, 1<sup>re</sup> c. Cibiel, m. d. s. élu ; 2<sup>e</sup> c. Maruéjols, rép. d. s. élu.

**Gers.** — Auch, ballottage ; Condom, D<sup>r</sup> Lanolongue, élu ; Lectoure, Cazes, social. élu ; Lombez, Thoulouze, rép. élu ; Mirande, Cassagnac est en ballottage.

trionpher. Il haussa les épaules, et se rassit encore pour boire un verre d'eau-de-vie, mêlée d'absinthe. Puis, reposant son verre sur la table.

— Allons, dit-il.

Où allait-il.

Gertrude s'était jetée toute habillée sur son lit. Sa malle était restée dans le corridor, elle ne voulait même pas l'ouvrir, comptant bien partir le lendemain matin.

Elle commençait à s'assoupir, quand il lui sembla qu'on frappait à sa porte.

— Qui est-là, demanda-t-elle.

— Mme la comtesse de Loignac est souffrante, répondit une voix très basse. Auriez-vous la bonté de vous rendre près d'elle. Je suis la femme de chambre, et je vous attends dans le corridor.

Gertrude n'hésita pas un instant et courut à la porte.

— Heureusement que je suis habillée, pensa-t-elle.

Elle venait de tourner la clef dans la serrure et s'appretait à sortir, quand au contraire la porte fut poussée avec violence.

La jeune fille recula, terrifiée.

C'était M. Mascaret, et en proie à l'ivresse brutale.

Elle comprit qu'un danger la menaçait, et regarda instinctivement autour d'elle. Pas une arme à ses côtés.

Que faire.

— Sortez, dit-elle.

— Sortir ! eh ! eh ! vous oubliez que je suis ici

dans ma maison, et que j'ai fait ce qu'il me convient de faire. Vous êtes à mon service.

Il s'interrompit pour murmurer.

— Elle est crânement jolie.

Gertrude ne répondait pas. Elle avait pris son chapeau dans l'armoire, et jetant une mante sur ses épaules, elle s'avançait vers la porte. Mascaret comprit et se plaça devant elle.

— Vous ne passerez pas ! dit-il.

— Monsieur, comprenez-moi bien, répondit Gertrude froidement. J'ai accepté d'entrer chez vous, ignorant qui se cachait sous ce faux nom que vous avez pris. Maintenant je le sais. Dès que vous êtes entré dans ce salon je vous ai reconnu.

M. Mascaret était impressionné malgré lui, par le calme et la dignité de la jeune fille. Elle lui parlait froidement, sans éclat de voix. La brute hésitait.

— Vous m'avez peut-être oubliée, reprit-elle.

Le tyran peut ne plus songer à sa victime, mais la victime, elle, se rappelle toujours. Je suis l'enfant abandonnée que vous avez trouvée, un matin, perdue dans un champ, et que vous avez torturée.

— Vous !

M. Mascaret demeurait stupéfait.

— Vous voyez que je ne pouvais rester dans votre maison ! Vous êtes le seul être au monde contre lequel j'ai de la haine ! Après l'acte lâche que vous venez de commettre, je n'attendrai même pas à demain pour quitter cette maison maudite.

— Vous ne passerez pas, répéta le coquin.

— Vous vous trompez... Je passerai, Mon-

siur.

Et froidement, toujours avec cette suprême noblesse d'attitude, qui était le cachet particulier de cette fière nature, elle écarta le bras que M. Mascaret avait étendu comme pour lui opposer une barrière et sortit.

L'ancien usurier avait été si bien dompté par l'attitude noble, impérieuse de la jeune fille, qu'il n'avait même pas songé à résister. Puis cette rencontre inattendue après sept ans, le confondait.

Il se rappela cette matinée où il avait recueilli la petite fille, les dix-huit mois qu'elle avait passés à la Bique se retracèrent à son souvenir d'un seul coup, il en vint à cette scène terrible dans le Grand-Pré, où il avait été foulé aux pieds par le défensur imprévu qu'avait trouvé sa victime.

Alors, sa colère, un moment arrêtée par la stupeur se changea en rage : il se traita de lâche de l'avoir laissée partir tranquillement.

Cette misérable fille devait donc passer sa vie à se jouer éternellement de lui.

Il s'élança dans le corridor, espérant l'atteindre mais l'ivresse le troublait, et l'obscurité aidant, il ne put regagner l'avance que Gertrude avait prise sur lui.

La jeune fille était descendue au rez-de-chaussée ; ainsi que dans la plupart des châteaux, la clef de la grande porte restait sur la serrure, au dedans. Gertrude n'eut donc qu'à ouvrir pour se trouver dehors.

Elle alla droit devant elle, décidée à attendre le jour, assise sur le rebord d'un fossé, s'il le fallait, puis alors, elle trait à Nontron, ferait sa

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 21

## La Fille du Marquis

PAR MARC BAYEUX

### LIVRE PREMIER

#### VIII

#### UN DÉBUT DANS LA VIE

Mascaret, toujours violent comme autrefois, excité encore par des libations sans nombre, se leva brusquement, et, s'approchant de Régine :

— Vous me ferez le plaisir de m'écouter quand je vous parle, dit-il. Je suis votre mari, vous me devez obéissance.

— Monsieur, répliqua-t-elle doucement, ma vie est à vous, c'est vrai, mais ma pensée est à moi.

Il laissa échapper une insulte. La jeune femme pâlit soudainement et se leva.

— Je vous ordonne de rester ici, continua-t-il ?

— La fumée de la pipe me fait mal, Monsieur.

Il poussa un juron et voulut la prendre par le bras, mais Régine s'éloignait lentement. Le calme de cette honnête créature finissait toujours par

**Haute-Garonne.** — Toulouse, Leygues, Mandeville et Calvignac, élus; St-Gaudens, Bepmale, rad. élu contre M. Piou, rallié; Villefranche, E. Cazes, d. s. élu.

**Lot-et-Garonne.** — Nérac, Darlan, rép. d. s. élu; Villeneuve, Leygues, rép. d. s. élu; Marmande et Agen ballottage.

**Basses-Pyrénées.** — Clérou, Quintac et Laffon sont réélus. M. Léon Say est élu.

**Corrèze.** — Delpuch, Mielvacque de Lacour, Labrousse et Delestable sont réélus; ballottage à Tulle.

**Dordogne.** — De Labatut et Clément, deux modérés sont réélus; Theulier, Denoux, de Ponleyrou, élus.

**Hautes-Pyrénées.** — Fould et Alicot, élus; les autres en ballottage.

**Hérault.** — Salis, rad. d. s. élu; les autres en ballottage.

**Landes.** — Dejean, Jumel, Denis, Légère et Dulau, élus.

**Cantal.** — Bory, Lascombes, Bastid et Francis Charnes, élus.

**Ain.** — Giguet, rép., Pochon, rép., Herbet, rép., Bizot, rad., Philippon, rép. et Bérard, rép. sont élus.

**Aisne.** — Denéchau, élu à Vervins, ballottage à St-Quentin.

**Aube.** — Casimir Périer élu.

**Alpes-Maritimes.** — Rouvier, Borri-glione et Raiberti, sont élus.

**Basses-Alpes.** — Reinach et Deloncle, élus, les autres en ballottage.

**Bouches-du-Rhône.** — Peytral et Roux, élus; ballottage à Marseille.

**Calvados.** — Gérard, dép. s. élu.

**Nord.** — Le Gaviran, rép., Des Rotours, Jules Guesde, élus.

**Tarn.** — Jaurès, Dupuy-Dutemps et Reille, élus. Compayré est en ballottage.

**Tarn-et-Garonne.** — Prax-Paris et Lasserre sont élus. Chabré est en ballottage.

**Pas-de-Calais.** — Basly, Lamendin, Adam et Graux sont élus.

M. Viette est élu à Montbéliard, Mgr d'Hulst et M. de Kermanguy sont élus.

M. de Bernis est en ballottage à Nîmes.

Raynal, est élu Bordeaux. Ch. Dupuy, est élu sans concurrent au Puy.

Godefroy Cavagnac est élu à St-Calais, Charles Ferry est élu à St-Dié.

**A Paris.** — Mesureur, Barodet, Berger, Brisson, Lockroy, Millerand, Paulin Méry et Hovelacque sont réélus.

Goblet, Yves-Guyot, Binder, Chautemps, Sauton, Sigismond-Lacroix, Trélat, Andrieux, Cochin, Passy, Eugène Ferry, Maujan, Floquet, Pascal Grousset, Thiessé, Laguerre et Marmottan sont en ballottage.

**Var.** — Clémenceau, Cluseret et Rousse, sont en ballottage.

**Vaucluse.** — Pourquery de Boissserin est élu, Lissagaray est en ballottage.

**Limoges.** — Lavertujon, Vacherie et Gotteron sont élus; Labussière est en ballottage.

**Isère.** — Bovier-Lapierre et Antonin Dubost sont élus.

**Loiret.** — Viger et Cochery sont élus.

**Marne.** — Léon Bourgeois et de Montebello sont élus.

**Loire-Inférieure.** — Cazenove de Pradines et de la Ferronnays sont élus.

Résultats connus :

Elus : 312 Républicains ;  
30 Radicaux et Socialistes ;  
13 Ralliés ;  
56 Réactionnaires ;

Ballottages, 155.  
Les républicains gagnent 63 sièges. Ils n'en perdent aucun.

Parmi les élus sont : MM. Wilson, Develle, Ribot, Méline, Reinach, Bourgeois, Cavaignac, Pelletan, Jules Roche, Flourens, Dupuy, de Mackau, d'Hulst, de La Ferronnays, des Rotours.

Parmi les non réélus, MM. de Guilloutet, de Mun, Choiseul, R. Mitchel, de La Haye, Marius Martin, Dufaure, Hély d'Oyssel, Haussman.

Une légère bagarre s'est produite dimanche à La Vilette, des coups de revolver ont été tirés; il y a eu plusieurs blessés.

INFORMATIONS

La presse et les élections

Le Figaro dit que la nouvelle Chambre ressemblera sensiblement à l'ancienne.

Il constate la disparition des anciens partis, notamment du boulangisme.

Peu de succès pour l'antisémitisme, il regrette cependant l'insuccès de Drumont.

Il dit que du côté des républicains, le courant n'est pas aux opinions excessives.

Il conclut en disant que la société bourgeoise va de plus belle dormir sur ses deux oreilles.

Les Débats notent le succès des modérés et ils espèrent que la diminution du parti radical leur donnera une grande autorité.

Ils signalent l'énorme quantité des abstentions.

Quant à la défaite de la droite, ils disent que cette opposition, qui n'en faisait jamais, malgré le mandat reçu, mérite d'être cassée aux gages.

Le Radical dit que la leçon qui se dégage des élections d'hier est qu'il faut marcher de l'avant et ne rien céder des conquêtes républicaines.

Ce journal espère que le gouvernement aura compris.

La Lanterne dit que les ennemis de la République sont allés au combat sans drapeau ni objectif.

La victoire est complète pour la République. Il n'y a seulement qu'une question de nuances.

La Justice constate le progrès des idées socialistes et l'effondrement du boulangisme.

Les Conseils généraux

C'est hier lundi 21 août, que s'est ouverte la session des conseils généraux. Mais il est pro-

che comme tout, M. de Loignac. Vous n'êtes pas à plaindre. Vous pouvez gagner de l'argent chez lui.

— Oh ! je n'en gagnerai guère, Monsieur, car si vous me voyez ainsi ce matin sur la route, c'est que je suis décidé à le quitter.

— Quitter le comte de Loignac ! Vous faites une folie, ma belle demoiselle... Ah ! ces jeunes ! Enfin, si on avait de la raison à votre âge, les chiens porteraient casquette.

Le brave homme ne poussa pas la conversation plus avant, au grand contentement de Gertrude, que l'opinion du paysan sur sa conduite ne laissait pas de troubler un peu. Par bonheur, Nontron parut bientôt au tournant de la route.

— Où voulez-vous que je vous arrête ? demanda-t-il au moment où les sabots de son cheval heurtèrent le pavé dur de la ville.

Elle hésita un peu avant de répondre, enfin, en rougissant beaucoup, elle lui dit :

— Chez un hôtelier quelconque.

Du moment qu'elle n'allait pas en ville pour affaires, elle craignait que ce brave homme ne fut étonné de la voir, au jour levé, seule dehors et sans bagages.

— Bah ! dit-il. Un coup de tête, je connais ça. Je vais vous arrêter chez le père Rémy, une connaissance à moi.

Le père Rémy accueillit très bonnement la jeune fille, qu'il vit arriver avec un de ses clients :

— Eh ! eh ! je ne vous savais pas cette relation-là, monsieur Tardinois, s'écria le père Rémy avec un bon gros rire. Tous mes compliments.

table que la plupart de ces assemblées départementales s'ajourneront à une quinzaine, comme la loi leur en donne la faculté. Elles voudront, en effet, laisser s'accomplir les scrutins de ballottage dans tous les départements où le premier tour n'aura pas donné les résultats complets.

En effet, près de 300 députés sortants sont membres des conseils généraux, et d'autre part un grand nombre des candidats nouveaux à la députation qui sont entrés en ligne font également partie des mêmes assemblées. Il y a donc intérêt à ce que tous puissent être présents au début de la session, puisque c'est à la première séance qu'a lieu le renouvellement annuel du bureau et que les partis ont l'habitude de se compter dans les assemblées départementales lors de cette élection.

Très peu de députés sortants sont présidents des conseils généraux; c'est le Sénat, à l'inverse de ce qui avait lieu il y a quelques années, qui fournit le plus grand nombre des présidents de nos assemblées départementales.

Parmi les députés sortants qui président leurs conseils généraux respectifs, nous citerons : M. Casimir-Périer, président de la Chambre, qui est président du conseil général de l'Aube, M. Antonin Dubost, de l'Isère, M. Méline, des Vosges, M. Clausel de Coussergues, de l'Aveyron.

Trois des ministres actuels et le sous-secrétaire d'Etat des colonies sont conseillers généraux.

Incident de frontière

On lit dans le XIX<sup>e</sup> Siècle :  
Nous avons raconté qu'un Français, M. Fromont, avait été tué sur la frontière par un douanier allemand.

M. Fromont, qui faisait la contrebande, revenait de Moncourt entre neuf et dix heures du soir, portant dans un sac vingt-cinq kilogrammes de tabac allemand qu'il se proposait d'introduire en France; à quelques mètres de la frontière, il fut interpellé par un douanier allemand qui lui aurait demandé s'il avait acquitté les droits de statistique.

Le douanier ne parlait pas très bien le français. Fromont ne le comprit pas; le douanier se mit alors en devoir de conduire Fromont à Moncourt. En route, Fromont aurait terrassé le douanier et pris la fuite vers la frontière; c'est à ce moment que le douanier aurait tiré deux coups de fusil sur Fromont, qui, mortellement atteint, serait tombé pour ne plus se relever.

Les troubles d'Aigues-Mortes

Aigues-Mortes, 20 août.  
Les ouvriers qui ont repris le travail sont escortés dans les chantiers par la gendarmerie et l'artillerie à cheval.

Parmi les ouvriers blessés grièvement, un est mort hier soir; les autres, soignés à l'hospice St-Louis, paraissent en bonne voie de guérison.

Les magistrats, installés à l'hôtel-de-ville poursuivent l'instruction qui a été ouverte.

Il y a toujours à Nîmes deux compagnies d'infanterie consignées au quartier et prêtes à partir en cas d'événements graves.

MANIFESTATIONS A ROME

Rome, 20 août.  
La nouvelle des bagarres d'Aigues-Mortes a provoqué ici la plus vive agitation. Pendant toute l'après-midi, le bruit a couru qu'une grande manifestation aurait lieu ce soir au concert de la place Colonna.

— Ce n'est pas une relation à moi, répliqua le paysan, intérieurement flatté que l'aubergiste eût eu cette pensée. C'est une demoiselle de chez les Loignac qui vient en ville.

Au geste plein de respect de Rémy, quand il apprit que la nouvelle venue arrivait du château de Marlat, Gertrude entrevit la puissance morale que les gros sacs d'écus donnaient à Mascaret auprès des paysans.

Il se mit à ses ordres avec empressement, lui demandant si elle avait faim, si elle avait froid.

— J'ai très froid, en effet, monsieur Rémy, répliqua-t-elle, et je vous serai obligée de me donner une chambre.

— Et un bon feu encore ! Tenez, mam'zelle, asseyez-vous là en attendant.

Il l'installa à une table, où la mère Rémy lui apporta un bol de lait chaud, qui la remit un peu et la réchauffa. Elle était brisée de fatigue, tant par la scène odieuse qui s'était passée entre elle et Mascaret, que par l'heure d'attente pendant laquelle elle était restée sur la route, exposée au vent d'automne et à l'humidité de la nuit.

Dix minutes après, le père Rémy l'avertit qu'on lui avait préparé une chambre. Elle se hâta de monter et se déshabilla rapidement. Elle s'endormit bientôt profondément.

Elle reposait depuis quatre heures, quand, vers neuf heures du matin, elle fut éveillée par un bruit de voix assez fort qui se produisait devant l'auberge. C'était comme une mer houleuse qui grondait. Gertrude, inquiète par un secret pressentiment, s'habilla avec le plus de rapidité possible, et regarda par la fenêtre de sa chambre qui donnait dans la rue.

En prévision des désordres redoutés, la questure avait pris des mesures de précautions extraordinaires.

De forts détachements de police avaient été placés aux abords du palais de l'ambassade de France. De même, tous les établissements français étaient gardés.

Ces mesures n'ont pas été inutiles. En effet, ce soir, dès huit heures, une foule énorme s'est portée sur la place Colonna. Le concert a commencé comme d'ordinaire à neuf heures. A peine la musique avait-elle attaqué son premier morceau, que plusieurs bandes de manifestants, portant des drapeaux italiens, ont fait irruption sur la place en demandant à grand cris l'hymne royal et d'autres morceaux patriotiques.

La musique s'est exécutée au milieu des applaudissements frénétiques de l'assistance.

Des cris hostiles à la France ont été poussés.

Une bande de manifestants a même voulu pousser plus loin la protestation et s'est dirigée du côté de l'ambassade de France.

Mais les détachements de police qui gardaient le palais Farnèse sont parvenus à les éloigner.

Furieux d'être repoussés de ce côté, les manifestants sont revenus à la place Colonna où, pour terminer la fête, ils ont forcé la musique à jouer de nouveau l'hymne royal ainsi que l'hymne allemand.

La foule a naturellement beaucoup applaudi et a accentué la manifestation en criant : « Vive l'Allemagne ! Vive l'Allemagne ! »

De nombreux cris : « A bas la France », se sont aussi fait entendre.

Il est à craindre que les manifestations ne recommencent plus sérieuses.

La presse s'est beaucoup occupée aujourd'hui des événements d'Aigues-Mortes.

Tous les journaux demandent une action prompte et énergique du gouvernement.

La Riforma blâme les journaux français qui réduisent les faits d'Aigues-Mortes à une question de concupiscence.

La Tribuna pense que la France a un devoir élevé à remplir envers l'Italie que ne peuvent satisfaire de simples paroles de pitié.

L'Osservatore romano, en déplorant les événements d'Aigues-Mortes, dit à propos de la manifestation de la place Colonna que ceux-là seraient bien mal conseillés qui voudraient tenter des représailles.

Rome, 20 août.

En quittant le concert de la place Colonna, les manifestants se sont rendus sur la place Farnèse, où se trouve l'ambassade de France. Ils ont jeté quelques pierres qui n'ont causé aucun dégât. Les vitres d'un réverbère de la place ont seules été brisées. La police a fait évacuer la place et a empêché ensuite les manifestants de revenir.

Ces derniers se sont alors rendus devant le collège de Sainte-Chiara où des séminaristes français terminent leurs études. Ils ont jeté à terre les écussons pontifical et cardinalice. L'auteur de cet attentat a été arrêté; il sera déféré à la justice.

Les manifestants voulaient aller à l'ambassade française auprès du Vatican.

Ils en ont été empêchés par la force publique et se sont séparés après minuit.

Manifestation anti-française à Rome

Des manifestations anti-françaises se sont produites à Rome dans la soirée dans plusieurs villes d'Italie.

Une foule de bourgeois et de paysans étaient amassés devant l'hôtellerie, tout ce monde-là causait très haut avec une animation étrange. Cependant la pauvre fille ne parvenait pas à distinguer le sens des paroles prononcées.

Elle vit au milieu de cette foule deux gendarmes qui semblaient attendre quelqu'un. On les entourait, on les pressait de questions, et ils répondaient avec leur dignité habituelle. Enfin, un commissaire de police, revêtu de l'écharpe légale, parut, et tous les trois entrèrent dans la maison.

On venait donc faire une arrestation dans l'auberge ? Qu'est-ce que cela voulait dire ?

Gertrude s'appretait à descendre, quand on frappa à sa porte.

— Ouvrez, au nom de la loi, prononça une voix forte.

Elle ne réfléchit pas immédiatement à la grave portée qu'avait cette visite; elle alla ouvrir la porte plutôt étonnée qu'effrayée. Les deux gendarmes restèrent en dehors. Le commissaire de police entra seul et lui dit :

— Mademoiselle, je suis muni d'un mandat d'arrêt contre vous.

Gertrude pâlit. C'était elle qu'on venait arrêter. Néanmoins, elle eut assez de force sur elle-même pour répondre :

— Vous devez faire erreur, Monsieur. Ce n'est pas moi sans doute que votre mission regarde. Je m'appelle...

— Mademoiselle Gertrude Dubois, institutrice.

— Oui, monsieur.

(A suivre.)

Les fenêtres de l'ambassade à Rome, ont été brisées à coups de pierres.

Un officier a été blessé.  
La place Farnèse a été occupée militairement. Les hymnes italien et allemand ont été acclamés.

A Gènes les manifestants ont brûlé une douzaine de tramways appartenant à une compagnie française.

A Messine, les manifestants ont renversé et brûlé l'écusson du consulat de France.

**En Allemagne**

Stuttgart, 19 août.

La population d'Ulm a été vivement impressionnée par ce fait que, malgré la chaleur accablante, on fait manœuvrer de sept heures du matin à une heure de l'après-midi, le 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Quarante soldats ont frappés d'insolation et ont dû être conduits à l'hôpital; l'un d'entre eux est mort avant d'y arriver.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Conseil général**

Le Conseil général du Lot s'est réuni hier, lundi, sous la présidence de M. Marcezac, doyen d'âge, conseiller général de Luzech.

Il a procédé à la constitution de son bureau.

Ont été élus :

M. de Verninac, président.  
MM. Talou et Vival, vice-présidents.  
MM. Delport et Cangardel, secrétaires.

Après l'élection du bureau, le Conseil général s'est ajourné au 11 septembre.

**Le renvoi de la classe 1889**

Le ministre de la marine a décidé que les militaires de la classe 1889, ainsi que tous les hommes qui doivent passer dans la réserve avant le 1<sup>er</sup> novembre prochain, actuellement présents dans les corps de troupe de la marine, en France, seront envoyés en congé :

1<sup>o</sup> Le 24 septembre, pour les corps qui ne prendront pas part aux grandes manœuvres et pour ceux qui auront terminé leurs manœuvres assez à temps pour se trouver dans leurs garnisons le 22 septembre ;

2<sup>o</sup> Le deuxième jour après celui du retour dans les garnisons pour les corps de troupe qui prennent part aux manœuvres et qui n'auront pas terminé leurs mouvements le 22 septembre.

Les militaires en service aux colonies et libérables avant le 1<sup>er</sup> novembre prochain seront envoyés en congé au fur et à mesure de leur débarquement en France.

Les hommes de la compagnie de discipline de la marine accompliront l'intégralité du service militaire auquel ils se trouvent astreints.

**L'appel des réservistes**

Le général Loizillon vient d'informer les commandants de corps d'armée que désormais l'appel du printemps des réservistes se ferait exclusivement par ordre d'appels individuels. Il n'y aura donc plus d'affiches de convocation au printemps. Cette mesure ne sera applicable qu'aux corps d'armée de l'intérieur.

Les appels d'automne continueront à être faits par voie d'affiches, tant en France qu'en Algérie.

**VILLE DE CAHORS**

**Fête de Charité**

**GRANDES RÉGATES**

Données par l'Aviron Cadurcien, avec le concours de l'Aviron Toulousain, de la société Les Sauveteurs du Lot, de la Musique du 7<sup>e</sup> de ligne et diverses autres sociétés régionales.

Dimanche 27 août à 3 h. du soir à l'amont du Pont-Neuf.

Les guichets seront ouverts à partir de 2 h.

**Programme :**

**Première course**

Yoles Gigs à 2 rameurs et 1 barreur.  
Premier prix, médaille d'argent.  
Deuxième prix, médaille de bronze.  
Parcours, 1,500 mètres, 2 virages.

**Deuxième course**

Yoles du Pays à quatre rameurs et 1 barreur.  
Premier prix, 12 francs.  
Deuxième prix, 6 francs.  
Troisième prix, 4 francs.  
Parcours, 1,500 mètres, 2 virages.

**Troisième course**

Skiffs à 1 rameur et sans barreur.  
Premier prix médaille d'argent.  
Deuxième prix, médaille de bronze.  
Parcours, 1,500 mètres, 2 virages.

**Quatrième course**

Yoles du Pays à 2 rameurs et 1 barreur.

Premier prix, 8 francs.  
Deuxième prix, 4 francs.  
Parcours, 1,500 mètres, 2 virages.

**Cinquième Course**

Yoles Gigs à 4 rameurs et 1 barreur.  
Premier prix, médaille d'argent.  
Deuxième prix, médaille de bronze.  
Parcours, 2,100 mètres, 3 virages.

**Sixième Course**

Périssoire à 1 pagayeur et assis  
Prix, 6 francs.  
Parcours, 700 mètres, 2 virages.

Une Course spéciale sera réservée aux pupilles des Sauveteurs du Lot.

Avant la première Course auront lieu les jeux et le jeu du tonneau.

Après la sixième Course aura lieu une course aux canards. (Ces divers jeux sont réservés aux jeunes gens de Cahors).

Pendant la durée des Courses la Musique du 7<sup>e</sup> de ligne fera entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

Prix des places : Tribune 1 fr.; Première 0 fr. 50; Deuxième 0 fr. 25.

On peut se procurer des cartes d'entrée, au siège de la Société (Café du Midi), et dans les principaux établissements de la ville.

Les engagements pour les Courses et les Jeux seront reçus jusqu'au vendredi, 25 courant, au siège de la Société (Café du Midi).

Nota. — Tout coureur sera tenu de faire connaître la couleur de son maillot et d'avoir une tenue régulière.

**Gourdon**

Le public est prévenu qu'il sera procédé, le dimanche 10 septembre prochain, à 2 heures du soir, en la mairie de Gourdon, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des travaux d'aménagement du 2<sup>e</sup> étage du bâtiment Est de l'école de garçons, pour le logement des instituteurs adjoints.

Le montant du devis, dressé par M. l'architecte, s'élève à la somme de 1,332 fr. 89. — Dépenses imprévues et honoraires de l'architecte : 117 fr. — Total : 1,450 fr.

Le cautionnement est fixé à 150 fr.

On pourra prendre connaissance du projet et du cahier des charges au secrétariat de la mairie, tous les jours, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Dans la nuit de samedi dernier, une grange située au Noualet, appartenant au sieur Denys Guillaume, propriétaire à Gourdon, a été détruite par un incendie. On n'a pu rien sauver : ni les bœufs, ni les cochons, ni le blé. Les pertes s'élèvent à plus de 2,000 fr. et ne sont couvertes par aucune assurance.

Notre compatriote, M. le général Cœuret de Saint-Georges, commandant la 24<sup>e</sup> brigade d'infanterie, à Châlons, est mort subitement dans la nuit de mardi. Il était né en 1832.

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Calmeille, maire.

Présents : MM. Calmeille, Granier, Belly, Malvy, Delbos, Bach, Mazet, Bouygues, Varlan, Atgé, Gouny, Ayrole, Pébeyre, Fayet.

Absents : MM. Taillade, Rossignol, Rey, Linol, Cabanès, Isidore, Noguère.

M. Bouygues, désigné comme secrétaire, donne lecture des procès-verbaux des deux dernières séances, lesquels sont adoptés et signés sans observations.

Avis favorable est donné aux demandes de dispenses des 28 jours présentées par les nommés Bergounioux Géraud, Taillade Antoine, et Castanet Jean.

Le Conseil, après lecture de la lettre de M. l'ingénieur du 7<sup>e</sup> arrondissement, relative à la cession du terrain situé au dessus du tunnel de Gourdon, charge M. le Maire de faire dresser, pour être soumis à la Compagnie d'Orléans, le projet des travaux à exécuter en cet endroit.

Acte est donné à M. le Maire de la communication d'une lettre de M. l'inspecteur d'Académie, l'informant que M. le recteur a consulté M. le ministre sur l'annexion au cours complémentaire d'un cours de latin et qu'il s'empresse de transmettre la réponse aussitôt réception.

Le dossier de la construction d'un clocher au devant de l'église des Cordeliers est soumis à l'assemblée. Après délibération, le Conseil maintient sa délibération du 12 mars 1893. Le terrain cédé ne pourra, par conséquent, être supérieur à une longueur de 3<sup>m</sup> 20, mesurée du nu du mur de la façade de l'église.

M. Fayet demande un crédit de 200 fr. pour nettoyer et achever le puits de l'Arbre-Rond. Après délibération, le Conseil décide d'employer pour le curage de ce puits une somme de 40 fr.

L'assemblée verra ensuite s'il y a lieu de voter une plus forte somme pour parachever la partie inférieure de ce puits.

Le Conseil, après lecture du rapport présenté par M. Granier, au nom de la commission des

travaux publics, décide de présenter à l'administration, pour la construction d'un hôtel des postes, les deux places du Roc et du bas de la rue St Jean.

Le conseil charge ensuite M. le Maire de faire dresser par M. l'architecte et afin d'être fixé sur le montant de la dépense :

1<sup>o</sup> Un projet de construction d'un pont sur la Melve, au Castelat.

2<sup>o</sup> Un projet de reconstruction de la passerelle de Costaraste, avec des fers à T.

**Figeac**

Samedi matin, vers onze heures, un terrible accident s'est produit à Bédrier, canton de Figeac-Ouest.

Le nommé Moisset, âgé de 27 ans, célibataire, né à Saint-Constant (Cantal), domestique de M. Roux, entrepreneur de travaux publics à Figeac, était occupé à transporter avec un tombereau des cailloux destinés à l'empierrement de la route nationale.

A un moment donné, il eut la malheureuse idée de se coucher sous le véhicule chargé, après avoir laissé le cheval à côté des brancards. L'animal, piqué par les mouches, heurta le tombereau qui s'accabla et la traverse du frein écrasa littéralement le crâne de l'imprudent.

Le docteur a déclaré que la mort avait été instantanée.

**LES DAHOMÉENS A CAHORS**

On nous annonce que l'exposition d'Ethnographie coloniale de Paris, (Champ-de-Mars), enverra à Cahors, pour y séjourner les 17, 18 et 19 septembre, 50 Dahoméens, amazones, chefs, guerriers, féticheurs, Ahivi, vainqueur des co-tineurs, sous la conduite du roi Joni d'Ygoué, du prince Coffi, du prince Lanani Kosoko, fils du roi de Lagos et de deux Lawis, ministres de Toffa, roi du Dahomey.

**FAITS DIVERS**

**Périlleuse excursion**

On lit dans le Figaro :  
Un accident qui aurait pu avoir les plus terribles conséquences vient de jeter l'émoi parmi les habitants de Luchon.

M. Alexis Rostand, directeur du Comptoir national d'escompte de Paris; le poète Edmond Rostand et sa jeune femme, née Lee, et M. Charles Le Bargy, de la Comédie-Française, revenaient avec quelques amis d'une ascension au pic de Sauvage, qui domine la vallée de Luchon. Au passage de l'Echelle, ils furent brusquement assaillis par une trombe d'une excessive violence. Leurs chevaux furent précipités dans les ravines par une avalanche d'eau et de pierres.

Il fallut aux malheureux touristes des prodiges d'énergie pour traverser trois torrents furieux roulant des morceaux de rochers et pour parvenir enfin, exténués de fatigue, jusqu'à l'hospice de Vénasque, où M. et M<sup>me</sup> Constans, présents par le plus grand des hasards, aidèrent à leur prodigier les premiers soins. Les guides n'ont pas souvenir que semblable accident se soit produit depuis plus de quarante années.

**Les guêpes**

On se plaint de tous côtés des dégâts occasionnés par les guêpes dans les vergers. Elles sont, cette année, exceptionnellement nombreuses, la chaleur ayant hâté et favorisé les pontes.

Dans certains endroits, aux environs de Paris, on a été obligé de leur abandonner complètement les fruits de quelques arbres dont elles avaient si bien pris possession qu'il eût été dangereux de les en chasser.

Chez des gens moins prudents, que d'accidents produits par les guêpes ! On a annoncé qu'un cultivateur ayant heurté du soc de sa charrue un nid de ces hyménoptères, s'est vu aussitôt entouré d'un essaim de mouches bourdonnantes et qu'il a été forcé de fuir. Il serait mort des suites de la frayeur que cette attaque lui avait causée.

Des craintes ont été manifestées au sujet des vendanges prochaines. On redoute l'invasion des vignobles par ces insectes et, comme ils pullulent déjà et que leurs légions dévorantes ne peuvent que s'accroître, on a pensé qu'il y avait lieu de rechercher les moyens de conjurer ce nouveau fléau.

M. Viger, ministre de l'agriculture, dont l'attention a été attirée sur cet état de choses, vient d'adresser aux préfets une circulaire dans laquelle il leur rappelle qu'il leur appartient de prendre les mesures nécessaires pour la destruction des guêpes et que la loi du 17 décembre 1888 leur confère des pouvoirs suffisants à cet égard. Il les engage à s'entendre avec les professeurs d'agriculture et à prendre de toute urgence les arrêtés nécessaires pour enrayer les progrès du mal.

La guerre aux guêpes et aux guêpiers ne tardera donc pas à commencer méthodiquement sur toute l'étendue du territoire.

**Phosphorescence de la mer**

Avant-hier soir, un curieux phénomène a été observé à Ronce-les-Bains.

A la suite de la chaleur accablante de la journée, la mer présentait le soir un éclat phosphorescent d'une certaine intensité.

Au bout de la jetée les lames paraissaient être de feu, elles éclaboussaient en étincelles sur les grosses pierres où elles venaient se briser.

La moindre agitation de l'eau, même dans l'avant-port provoquait une vive lueur sur la surface liquide qui s'illuminait aussitôt.

L'aspect était celui d'un vaste punch qui soufflait à l'entrée du port.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS BORDEAUX**

**Billets Aller et Retour à Prix réduits**

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations de la ville de Bordeaux avec toutes les gares et stations de son réseau, délivrera à partir du 1<sup>er</sup> Août 1893, à la gare de Bordeaux des billets aller et retour pour toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, et réciproquement.

La durée de validité de ces billets est fixée, aller et retour compris, à un jour jusqu'à une distance de 100 kilomètres, à deux jours jusqu'à une distance de 200 kilomètres et ainsi de suite, en augmentant d'un jour par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres jusqu'à 700 kilomètres. Au-dessus de 700 kilomètres, cette durée est de huit jours.

Exceptionnellement, la durée de validité des billets d'aller et retour qui seront délivrés de Bordeaux aux gares ci-après et vice-versa, est fixée ainsi qu'il suit, non compris les jours de départ et d'arrivée :

Poitiers et stations au delà vers Châtellerauld, 3 jours.

Châtellerauld et stations au delà vers Château-du-Loir, 4 jours.

Château-du-Loir et stations au delà vers Le Mans (inclus), 5 jours.

Si le délai de validité de ces billets expire un dimanche ou un jour férié, ce délai est augmenté de 24 heures.

Si ce délai expire un dimanche suivi d'un jour férié, ou un jour férié suivi d'un dimanche, ce délai sera augmenté de 48 heures.

**Pour faire les vendanges !** — Sainte-Marie, île de Ré (Charente-Inférieure), le 28 septembre 1892. Vos Pilules Suisses m'ont guéri radicalement des maux d'estomac, des douleurs d'intestins et des renvois dont je souffrais jour et nuit. Je suis débarrassé de tous ces maux; vos Pilules Suisses m'ont permis de faire les vendanges sans souffrance. Vous pouvez publier ma lettre.  
(Sig. lég.) ROBERT RENAUD, ex-maréchal.

Le meilleur fortifiant et rafraîchissant du sang est la Tisane Dussolin

**AVIS TRÈS IMPORTANT**

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

**Traitement gratuit pour les indigents INNOCUITÉ PARFAITE**

**BARRIQUES**

Le sieur **CAMBORNAC**, restant à Mortayrol, par Cabrerets (Lot), a l'honneur d'informer les propriétaires qu'il est fabricant de **BARRIQUES** de 220 litres, soit en chêne, soit en châtaignier, garanties irréprochables. Pour le prix, on n'a qu'à s'adresser à lui. Il ne sera pas exigeant.

**Avis**

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montecoutié.

**PRIX MODÉRÉS**

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

STATION THERMALE  
DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE

La saison de 1893 compte parmi les plus belles que Bagnères ait jamais eues, et va se continuer en septembre et octobre, mois généralement très brillants à Bigorre

Le Casino restant ouvert jusqu'aux dernières limites de la saison, et les variations brusques de température n'étant pas à craindre dans ce charmant coin des Pyrénées, on y trouve en automne les mêmes distractions et les mêmes avantages qu'aux mois de juillet et août.

Bagnères-de-Bigorre est véritablement le séjour de repos par excellence.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (La Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les Billets non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR  
A PRIX RÉDUITS

pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la Saison thermale, du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1<sup>o</sup> pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2<sup>o</sup> pour la station du Royat, des billets aller et retour réduits de 25 % en 1<sup>re</sup> classe et de 20 % en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être

faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. — De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et La Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, billets d'Aller et Retour à réduits, valables pendant 3 jours.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES  
A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin.

— Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1<sup>er</sup> Juillet 1893)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	DIRECT 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 <sup>h</sup> 10s.	9 <sup>h</sup> mat	7 <sup>h</sup> 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	6 40 <sup>mat.</sup>	6 20 <sup>mat.</sup>	5 7 <sup>mat.</sup>	midi 32	—
SOULLAC.....	départ. 6 50 <sup>mat.</sup>	6 46 <sup>mat.</sup>	5 14 <sup>mat.</sup>	1 10 <sup>mat.</sup>	7 <sup>h</sup> 5 soir
CAZOULÈS.....	arrivée. 7 48	7 27	5 55	2 8	8 3
Lamothe-Fénelon.....	départ. 7 53	7 30	5 58	2 14	8 11
Nozac.....	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 18
GOURDON.....	départ. 8 2	—	—	2 22	8 21
Saint-Clair.....	arrivée. 8 15	—	—	2 35	8 34
Dégagnac.....	départ. 8 25	—	—	2 45	8 44
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. 8 39	8 »	6 26	3 »	8 58
Saint-Denis-Catus.....	départ. 8 49	—	—	3 10	9 8
Espère.....	arrivée. 9 1	—	—	3 22	9 20
CAHORS.....	départ. 9 12	—	—	3 33	9 31
Sept-Ponts.....	arrivée. 9 23	—	—	3 45	9 43
Cieurac.....	départ. 9 32	—	—	3 54	9 52
Lalbenque.....	arrivée. 9 43	8 41	7 7	4 5	10 3 soir
Caussade.....	départ. 9 58	8 47	7 12	4 20	7 30 <sup>mat.</sup>
MONTAUBAN.....	arrivée. 10 8	—	—	4 31	7 42 <sup>mat.</sup>
TOULOUSE.....	départ. 10 22	—	—	4 47	8 9
	11 h. 49   midi 2	10 23	8 26	4 56	8 45
	11 h. 39   h. 32 <sup>mat.</sup>	11 10s.	9 14 <sup>mat.</sup>	5 31	9 28
				6 11	—
				6 25	—
				7 55 <sup>mat.</sup>	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 <sup>h</sup> 25 <sup>mat.</sup>	—	5 <sup>h</sup> 50 <sup>mat.</sup>	—	9 <sup>h</sup> 25 <sup>mat.</sup>	6 <sup>h</sup> mat
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 14 <sup>mat.</sup>	—	7 10 <sup>mat.</sup>	—	10 40 <sup>mat.</sup>	7 15 <sup>mat.</sup>
CAUSSADE.....	départ. 3 24	4 15 <sup>mat.</sup>	7 30	—	10 50	7 30 <sup>mat.</sup>
Lalbenque.....	arrivée. 3 49	4 56 <sup>mat.</sup>	7 58	—	11 31	8 11
Cieurac.....	départ. —	5 38	—	—	midi 13	8 54
Sept-Ponts.....	arrivée. —	5 46	—	—	midi 21 <sup>mat.</sup>	9 2
CAHORS.....	départ. 4 32	6 6	8 46	—	midi 33 <sup>mat.</sup>	9 14
Espère.....	arrivée. 4 38	6 30	8 54	6 5	midi 41	9 22
Saint-Denis-Catus.....	départ. —	6 45	—	6 20 <sup>mat.</sup>	—	9 30
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. —	6 59	—	6 33	—	9 44
Dégagnac.....	départ. —	7 14	—	6 48	—	9 57
Saint-Clair.....	arrivée. —	7 23	—	6 57	—	10 11
GOURDON.....	départ. —	7 33	—	7 6	—	10 20
Nozac.....	arrivée. 5 23	7 49	9 42	7 23	—	10 29
Lamothe-Fénelon.....	départ. —	7 58	—	7 32	—	10 43
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 7	—	7 42	—	10 52
SOULLAC.....	départ. —	8 16	—	7 52	—	11 1
BRIVE.....	arrivée. 5 47	8 25	10 6	8 2	—	11 10
PARIS.....	départ. 5 50	8 31	10 9	8 9	—	11 12
	arrivée. 6 32	9 37s.	10 53	9 17 <sup>mat.</sup>	—	11 19
	départ. 7 »	—	11 3	—	—	11 25
	arrivée. 4 37 <sup>mat.</sup>	—	10 21 <sup>mat.</sup>	—	—	midi 27
						midi 55
						11 38 <sup>mat.</sup>

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 40	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 13
Marcus.....	6 54	1 4	6 27
Arrêt Douelle	6 58	1 4	6 31
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzech.....	7 14	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 24	1 35	6 57
Arrêt Prayssac	7 27	»	7 »
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Soturac-Tourac	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8 »	2 13	7 32
LIBOS. — A.	8 6	2 19	7 38
BORDEAUX. — D.	3 51 <sup>mat.</sup>	8 11 <sup>mat.</sup>	4 45
PARIS. — Arr.	11 36 <sup>mat.</sup>	4 37	10 21 <sup>mat.</sup>

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 <sup>h</sup> 50 <sup>mat.</sup>	1 <sup>h</sup> »	7 <sup>h</sup> 38 <sup>mat.</sup>
BORDEAUX. — D.	6 10	3 34	—
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10 <sup>mat.</sup>
Fumel.....	8 35	3 37	9 16
Soturac-Tourac	8 43	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arrêt Prayssac	9 6	»	9 47
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 53
Luzech.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 36	»	10 16
Mercus.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 45	1 <sup>h</sup> 29	5 <sup>h</sup> 23
Cabessut, halte	7 54	1 38	5 32
Arcambal.....	8 4	1 49	5 42
Vers.....	8 12	1 58	5 50
Saint-Géry.....	8 20	2 6	5 57
Conduché.....	8 32	2 19	6 9
St-Girg, halte.	8 38	2 26	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	2 36	6 24
Calvignac, hal.	8 55	2 44	6 31
Cajarc.....	9 8	2 57	6 44
Montrun, hal.	9 18	3 8	6 54
Toirac.....	9 27	3 18	7 5
Lamadelleine.....	9 40	3 31	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 44	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	1 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 23
Lamadelleine.....	7 59	1 <sup>h</sup> 22	5 35
Toirac.....	8 10	1 <sup>h</sup> 34	5 46
Montrun, hal.	8 18	1 <sup>h</sup> 43	5 54
Cajarc.....	8 30	1 <sup>h</sup> 55	6 5
Calvignac, hal.	8 40	1 <sup>h</sup> 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 <sup>h</sup> 15	6 25
St-Girg, halte.	8 57	1 <sup>h</sup> 23	6 33
Conduché.....	9 3	1 <sup>h</sup> 30	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 <sup>h</sup> 45	6 53
Vers.....	9 23	1 <sup>h</sup> 51	6 58
Arcambal.....	9 31	1 00	7 6
Cabessut, halte.	9 41	1 11	7 16
CAHORS. — A.	9 49	1 19	7 24

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis. Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE  
BI-CARBONATÉE SODIQUE

de Saint-Julien de Jordanne (Cantal)  
Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris). 0<sup>fr</sup> 30  
La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de